**Direction départementale de la cohésion sociale**

**Appel à projets départemental 2018**

**Programme 104-action 12**

**Alphabétisation en français**

**et à visée d’insertion professionnelle des primo-arrivants et réfugiés non lecteurs/non scripteurs**

**Cahier des charges**

Avec l’institution du parcours personnalisé d’intégration républicaine, la politique publique d’intégration s’est renforcée sur 3 axes :

1. l’apprentissage du français,
2. l’approche des codes sociaux et des valeurs véhiculés implicitement par la langue,
3. l’insertion professionnelle durable comme aboutissement d’un parcours réussi.

Le parcours est initié par la signature du contrat d’intégration républicaine (CIR) et la prescription d’une formation en français langue étrangère (FLE) de 50 à 240h, dispensée dans le cadre du marché linguistique de l’OFII.

Cette formation est obligatoire et vise l’atteinte du niveau A1 oral et écrit du CECRL.

Du fait de leur situation d’analphabétisme, les primo-arrivants n’ayant pas été scolarisées dans leur pays d’origine n’ont pas les ressources cognitives suffisantes pour atteindre ce niveau à l’écrit, ni pour s’adapter favorablement au cadre méthodologique d’une formation en français langue étrangère (FLE).

Leur situation d’analphabétisme constitue un frein majeur à leur intégration et les exclut de fait des différents dispositifs d’insertion professionnelle existants (dispositifs AFPA, formations qualifiantes, formations CléA, Garantie jeunes…).

Leur entrée dans l’écrit requiert un engagement dans un parcours de long terme qui devra se poursuivre sur plusieurs années à l’issue de la formation réglementaire.

Les acteurs territoriaux doivent donc être mobilisés pour co construire avec l’Etat des parcours d’alphabétisation permettant une insertion réussie des personnes non lectrices/non scriptrices dans leur nouvel environnement social, économique et culturel. Ils seront plus particulièrement amenés à contribuer à l’émergence de parcours d’alphabétisation « intégrés », à visée d’insertion dans l’emploi et d’accès au logement durable.

Dans ce cadre, les bénéficiaires d’une protection internationale (refugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire) en situation d’hébergement d’urgence constituent un public particulièrement vulnérable, fortement prioritaire sur Paris.

Les actions d’alphabétisation pourront faire l’objet d’un financement privilégié de l’Etat dans la mesure où elles s’articulent aux dispositifs territoriaux existants (OFII, formations (pré)qualifiantes, dispositifs d’insertion professionnelle, parcours linguistiques vers l’emploi) et s’inscrivent dans un cadre partenarial diversifié (services publics de l’emploi, services sociaux, points d’accès aux droits, ressources culturelles, structures de l’IAE…).

Les conditions particulières d’éligibilité des actions d’alphabétisation aux financements du programme 104-action 12 sont les suivantes :

1. **Evaluation des profils analphabètes : la première évaluation des potentialités et des appétences**

La prise en compte effective de l’analphabétisme dans le parcours d’intégration requiert des outils de repérage et d’évaluation spécifiques des publics ciblés.

A ce titre, les outils mis en place dans les permanences linguistiques du Réseau EI-FEL (13e/14e et 18e arrondissements), constituent une référence pour les acteurs parisiens. Les formations à ces outils proposées par le Réseau à destination des formateurs doivent par ailleurs contribuer à la diffusion des pratiques.

*Recommandations*

⏵L’entretien de première évaluation doit durer au moins ½ heure. Ce temps est nécessaire à l’installation d’un climat de confiance indispensable pour faire émerger la diversité des compétences de la personne, souvent diffuses, et les identifier. Par ailleurs, l’aptitude à élaborer de l’écrit peut ne pas être immédiate, mais être mise en évidence au fil de l’entretien.

⏵L’entretien doit se dérouler sans la présence d’une tierce personne, sauf s’il s’agit d’un interprète dans le cadre du temps d’entretien consacré à la situation administrative de la personne (il est recommandé de mener l’évaluation linguistique sans l’interprète).

⏵L’entretien d’évaluation doit reconstituer la réalité ou l’absence du parcours scolaire dans le pays d’origine. Les outils iconographiques ou traduits dans la langue d’origine sont généralement utilisés à cette étape.

⏵L’évaluateur doit détecter l’aptitude de la personne à élaborer de l’écrit dans sa langue maternelle : certaines personnes non (ou très peu) scolarisées comprennent que les mots écrits ont un sens, ou s’avèrent capables de reproduire des mots écrits, pour elles porteurs de sens. L’entretien doit donc consacrer un temps au geste graphique,

⏵L’entretien doit permettre la mise en évidence des autres compétences acquises dans le pays d’origine et sur lesquelles devra s’appuyer le parcours d’alphabétisation et d’insertion : il s’agit de compétences issues d’une pratique acquise dans le pays d’origine selon des modalités non scolaires (travaux agricoles ou d’artisanat).

Les performances peuvent évoluer sur la durée du test, elles dépendent fortement de la prise de confiance et de la construction d’une image positive de la personne. Ce sera donc autant le processus de réponse que la performance atteinte qui seront pris en compte dans l’évaluation.

⏵L’entretien devra susciter l’émergence d’un projet personnel d’insertion afin de favoriser l’adhésion de la personne à la formation qui lui est proposée.

**⇨** Les outils et méthodologies d’évaluation devront apparaître très clairement dans le dossier de demande de subvention.

1. **Constitution des groupes d’alphabétisation : la cohérence par le projet**

La mobilisation des apprenants non lecteurs/non scripteurs sur un projet d’insertion professionnelle favorise les apprentissages.

A partir de ce constat partagé par les acteurs, des expérimentations sont menées à Paris visant à créer au sein des formations des groupes de projet, construits autour d’un objectif professionnel partagé (secteur d’activité et qualification professionnelle visés) ou de compétences acquises antérieurement et identifiées lors de l’entretien d’évaluation (par exemple : restauration, bâtiment, agriculture, artisanat).

Dans ce cadre, l’alphabétisation en français est présentée comme un processus d’apprentissages multiples tendant à la réalisation d’un projet d’insertion globale dans le pays d’accueil.

*Recommandations*

**1) Favoriser la constitution de groupes de projet, en fonction des potentialités des bénéficiaires et de leur appétence commune pour un secteur d’activité :**

⏵Le groupe de projet aura pour objectif l’accès à une formation à visée d’insertion professionnelle (passerelle linguistique vers l’emploi, formation CléA), ou visera plus précisément une branche d’activité particulière (restauration/BTP/jardinage…) ou un métier.

Les visées professionnelles innovantes sont encouragées (métiers issus de la transition énergétique ou de l’écologie urbaine) ;

⏵ Le passage du Diplôme de compétence en langues (DCL**), peut être envisagé comme un objectif à visée d’insertion adapté aux apprenants en insertion professionnelle. Inscrit à l’inventaire de la CNCP et sur la liste nationale interprofessionnelle**, il permet une évaluation de la compétence en langue dans toutes ses dimensions et dans sa réalisation en situation de travail.

⇨Une adaptation du diplôme au public en parcours d’alphabétisation/insertion est actuellement en cours de réflexion au niveau national.

**2) Favoriser la mobilisation des apprenants sur des projets collectifspermettant l’acquisition des compétences de base, l’approche interculturelle des valeurs et du vivre ensemble :**

⏵A titre d’exemple : projet culturel et créatif avec restitution publique, projet citoyen ou à vocation de lien social, chantier éducatif.

⏵Dans cette perspective, l’engagement de partenariats avec les bibliothèques, les acteurs culturels de proximité, les musées, les compagnies de théâtre et les Espaces Publics Numériques est vivement encouragé.

1. **Durée et rythme de la formation**

*Programmation horaire*

Le processus d’apprentissage permettant à une personne adulte d’apprendre le français tout en apprenant à lire et à écrire pour la première fois est un processus long, à la fois en termes de durée globale et d’heures de formation. Dans ce sens, le parcours d’intégration républicaine, couvert par le CIR et prévu sur une durée de 5 ans, offre une perspective de long terme pour la mise en place de parcours adaptés aux personnes n’ayant pas été scolarisées antérieurement.

Le volume horaire des formations en alphabétisation proposées à Paris oscille entre 200 h et 600 h. L’action doit donc s’inscrire dans un processus de long terme qui assure au bénéficiaire un accompagnement personnalisé et une orientation à chaque étape du parcours.

*Rythme*

Le rythme intensif, semi-intensif, ou extensif de la formation doit s’apprécier en fonction des besoins spécifiques du public précisément ciblé (jeunes, réfugiés en hébergement d’urgence, primo-arrivants en emploi, femmes).

Compte tenu des contraintes administratives et matérielles pesant sur la disponibilité des bénéficiaires, les formations trop intensives (≥ 30 h hebdomadaires) sont déconseillées. La reconstruction post migratoire, liée à un processus d’apprentissage lourd, est en effet peu compatible avec une astreinte en salle de cours laissant peu d’espace dédié à l’immersion informelle dans la société d’accueil.

Par ailleurs, la modularité de la formation (séquences pédagogiques modulaires définies par les compétences à atteindre) apporte une souplesse favorisant le relâchement de la contrainte.

*Recommandations*

**2) Proposer des ingénieries souples et modulaires,** compte tenu des contraintes et des difficultés particulières d’apprentissage du public non lecteur/non scripteur.

**3)** **Assurer une orientation** **adaptée** **des apprenants en fin de session :**

Cet accompagnement et cette orientation pourront être assurés, le cas échéant, par un référent institutionnel de l’emploi (Mission Locale, Pôle emploi).

**4)** **Proposer des séquences hors les murs, intégrées au processus d’alphabétisation** : activités culturelles, ateliers en bibliothèque, sorties, immersion professionnelle.

**5) Proposer un accompagnement social personnalisé** tendant à la levée des freins aux apprentissages : permanences d’accès aux droits, prestations d’écrivain public, soutien psychologique, halte-garderie, accompagnement vers les institutions et les services de droit commun…

Ces actions d’accompagnement global peuvent être menées par des partenaires extérieurs ou en lien avec les travailleurs sociaux des centres d’hébergement d’urgence.

**⇨** A proscrire : le système d’inscription par entrées et sorties permanentes, inadapté aux parcours d’alphabétisation qui doivent être sécurisés et poursuivis sur le long terme.

1. **L’ingénierie pédagogique, les outils, la formation des formateurs**

Les formateurs en alphabétisation/insertion se réfèrent à des méthodologies issues de divers courants de la recherche en pédagogie, de la didactique des langues et de l’éducation populaire.

Les méthodes utilisées se retrouvent le plus souvent mixées dans les ateliers d’alphabétisation, avec une nette évolution en faveur des méthodes dites « actives » (apprentissage en contexte significatif) et sur objectifs professionnels spécifiques (apprentissages langagiers liés au métier visé).

Quelques exemples (non exhaustifs) de méthodes, de démarches et d’outils que l’on retrouve dans les ateliers d’alphabétisation :

* Méthodologie des ASL (RADyA),
* Programme Alpha B (Tous bénévoles),
* Activation du développement vocationnel et personnel (ADVP - modèle québécois d’intervention en éducation aux choix de carrière),
* Travailler dans un cadre interculturel (Elan interculturel),
* Méthode Naturelle de Lecture et d’Ecriture appliquée au public Alpha (Sybille Grandamy),
* Alphabétisation vers l’emploi (ADAGE),
* Démarche ECLER (Noël Ferrand),
* Méthode phonétique/syllabique (J. Grigorieff), coll. Trait d’Union
* “Méthode d’alphabétisation progressive”, Belin Education, écrite par les formateurs.trices de l’INFREP.

⇨ D’autres méthodes et outils ont été compilés par le CASNAV de Paris : http://casnav.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user\_upload/casnav/Les\_ressources\_utilisables\_-\_2016.pdf

*Recommandations*

*1) Ingénierie :*

⏵ Une attention particulière sera portée à l’acquisition des compétences cognitives et aux stratégies d’apprentissage qui seront mobilisées au cours de la formation et qui permettront à l’apprenant de prendre l’initiative de ses propres apprentissages.

⏵La traçabilité des ateliers (bilans des séances, relevés des acquis et des points de vigilance…) devra être assurée au moyen d’outils adaptés (papier/numériques).

⏵Le fait de comprendre comment et pourquoi on apprend, de reconnaître que l’on maîtrise une compétence ou que l’on ne la maîtrise pas (et recourir à une autre stratégie d’apprentissage), renforce la confiance et étaye la progression. Dans cette perspective, des outils spécifiques d’auto évaluation et de recueil de la satisfaction devront être produits dans le dossier.

*2) Qualification des intervenants :*

⏵La qualification (diplômes, attestations de formation) des intervenants (salariés et bénévoles) ainsi que le plan de formation qui leur est proposé devront apparaître clairement dans le dossier de financement.

⏵La création d’outils pédagogiques novateurs, pourra être financée dans le cadre du futur appel à projets, à la condition que l’outil soit diffusé sur le réseau.

⏵Pourront également être financées des formations de formateurs en alphabétisation non couvertes par l’offre existante, notamment les formations à l’évaluation et au repérage des compétences des publics non scolarisés antérieurement.

⇨ Les porteurs devront produire à l’appui de leur demande de financement un cadre pédagogique séquencé permettant une visualisation rapide de l’ingénierie appliquée.

1. **L’inscription de l’alphabétisation sur le parcours personnalisé d’intégration républicaine, les partenariats mobilisés autour de la formation**

L’inscription des apprenants sur un parcours progressif et cohérent doit être rendue visible par la formalisation des éléments-clés de ce parcours (voir graphique ci-dessous) :

*Eléments-clés*

*1) Phase d’entrée en formation :*

⏵Mention des prescripteurs : OFII, Missions locales, agences Pôle emploi, services sociaux (CASVP), travailleurs sociaux des CHUM, associations, Permanences EIF-FEL ;

⏵Entretiens d’évaluation des compétences et des appétences : fournir les outils d’évaluation,

*2) Déroulement de la formation :*

⏵Séquençage de la formation et définition des différents modules,

⏵ Assurer la traçabilité des séances par des outils de suivi (bilan de séance, bilan d’étape),

⏵Mention des partenariats engagés autour de la formation : services publics locaux (emploi, accès aux droits, services sociaux), ressources socioculturelles, entreprises d’insertion …

*3) Orientation à l’issue de la formation :*

⏵ Evaluation finale de l’apprenant et recueil de sa satisfaction,

⏵ Orientation vers une formation adaptée : formations post-alpha, passerelles linguistiques vers l’emploi, certification CléA, maîtrise des compétences-clés de la propreté…;

⏵Remise de l’évaluation à l’apprenant et remise d’une attestation de fin de stage ;

⏵ Suivi des cohortes (6 mois, 1 an).

*4) Evaluation de la formation :*

⏵L’action sera suivie à l’aide de la grille des indicateurs prévisionnels et réalisés de la DAAEN (jointe au cahier des charges de l’appel à projets).

⏵Le bilan des orientations en fin de session et du suivi des cohortes seront déterminants pour le renouvellement des financements.

⇨L’offre territoriale de formation est consultable sur :

|  |  |
| --- | --- |
| **Réseau Alpha** | **Défi-Métiers** |
| Ateliers sociolinguistiques et à visée professionnelle | Offre conventionnée en direction des salariés et demandeurs d'emploi avec un zoom sur les certifications éligibles au Compte personnel de formation (CPF) |
| <https://www.reseau-alpha.org/> | <https://www.defi-metiers.fr/carto/linguistique> |

1. **L’évaluation des actions**

**Préconisations**

Les outils de suivi et d’évaluation de l’action d’alphabétisation doivent permettre d’assurer :

**1/ La traçabilité des ateliers** (sauvegarde des bilans de séance).

**2/ Le suivi individuel des apprenants** (indicateurs relatifs à l’acquisition des compétences et des stratégies d’apprentissage, recueil des productions écrites et graphiques).

⏵Des outils d’auto-évaluation devront être mis à la disposition des apprenants afin de les mettre en mesure de suivre leurs propres apprentissages et de réfléchir sur leur façon d’apprendre.

⏵Le recueil de la satisfaction des apprenants devra être formalisé.

**3/ La mesure de l’impact de l’action :** orientation des apprenants à l’issue de leur formation, levée des freins, taux de placement en emploi…

Acteurs du numérique

- Espaces Publics Numériques (EPN)

*Sortie*

*Articulation OFII-BOP 104*

*Mise en place d’un référent de parcours*

*Pôle emploi/*

*Mission locale*

*Entrée*

**Evaluation des compétences et des appétences**

*Orientation*

**Prescripteurs**

- **OFII**

- Mission Locale de Paris

- Pôle emploi

- Travailleurs sociaux des CHUM

- Services sociaux

 - Partenaires associatifs

- Permanences EIF-FEL

- **Passerelles linguistiques**

**vers l’emploi**

**- Ateliers sociolinguistiques FLE**

**- Dispositifs d’insertion professionnelle**

**- Certification CléA**

**Alphabétisation**

**en français**

**Construction du projet**

**Evaluation/**

**Orientation**

- Attestation

- Diplôme DILF/DELF/DCL

*Orientation vers*

Partenaires

associatifs

locaux

-Centres sociaux

-Centres d’animation

…

Acteurs locaux

de la prévention

et de la santé

- Ateliers Santé Ville

- Dispensaires

- PMI

Acteurs de l’ESS

et de l’IAE

- Régies de quartier

- Entreprises d’insertion, ETTI…

Services sociaux

de proximité

- CASVP

Ressources culturelles locales

- Bibliothèques

- « Cent-quatre »…

*Insertion*

Acteurs institutionnels locaux de l’emploi

- Mission Locale

- Pôle emploi

- EPI

Accès aux droits

- PAD

- Acteurs associatifs (APTM, APICED, Femmes de la Terre, Centres sociaux…)

OEPRE

Parentalité